



## Généralités – organisation

La grande particularité de cette Semaine Musicale est de permettre à tous, enfants et adultes, de partager une semaine où la passion de la musique se mélange avec l'amitié, les rires et la bonne humeur.

En effet, en plus des répétitions partielles ou générales, plusieurs animations, tournois sportifs et rallye sont organisés afin de permettre à toutes les générations de passer d'excellents moments.

Nous sommes une harmonie de 1<sup>ère</sup>-2<sup>ème</sup> catégorie, d'environ 50-60 musiciens et musiciennes. Un directeur musical, secondé par un directeur adjoint choisit le programme musical. Des coachs par instrument sont présents du lundi au jeudi. L'effectif peut être réduit selon les registres, donc premier arrivé, premier servi. La répartition des voix est faite par le directeur musical en fonction des inscriptions.

Le camp a eu la deuxième semaine des vacances scolaires d'automne vaudoises. Les inscriptions ont lieu en général d'avril à mi-juillet.

### **Infos 2024**

Début : dimanche **20 octobre 2024**. **Rendez-vous à partir de 11 heures** au chalet Les Bosquets, aux Diablerets. Places de parc limitées. Accueil, dépôt des bagages et prise des chambres, apéro dinatoire. A 13h, répétition tutti sous l'église catholique.

Clôture : samedi **26 octobre 2024**, à la salle des fêtes de Baulmes. Nous comptons sur ton aide pour le rangement du chalet et de la salle.

Journée type : 07:30	Diane, petit déjeuner
09:00 – 12:00	Répétition partielle ou générale
12:30	Repas
14:00-17:30	Répétition partielle ou générale
18:30	Repas
20:00	Animation
22:30	Extinction des feux pour les mineurs

Mercredi après-midi libre ou animation sportive/culturelle, selon la météo. Répétition en soirée.

L'horaire précis comprenant le plan des répétitions partielles et/ou générales sera affiché chaque jour.

### **Musique et instrument**

Instrument en parfait état, matériel d'entretien pour l'instrument, sourdines, anches, etc. **Chacun prend son lutrin personnel (n'oublie pas de mettre ton nom).**

### **Logement, nourriture et boissons**

Logement en chambre de 2 à 8 lits, salle d'eau à l'étage. La répartition se fait selon les inscriptions.

Une équipe de cuisine nous concoctera de succulents repas. En cas d'intolérance ou régime particulier, merci de nous informer impérativement de suite ou au plus tard le 1<sup>er</sup> octobre.

Tu peux apporter des douceurs pour les pauses du matin et de l'après-midi ou des confitures pour le déjeuner.

Eau, sirop, café soluble et thé sont à disposition gratuitement de chacun. Pour les autres boissons payantes (vin, bière, café, minérale), l'encaissement se fait en fin de semaine par la caissière. Merci de ne pas oublier de cocher les boissons consommées sur la liste nominative. La survie du camp dépend également de la recette de la buvette ☺.

### **Que prendre ?**

Habits de rechange, pyjama, vêtements contre la pluie et le froid, tenue de sport, chaussures d'intérieur, linges, trousse de toilette. Drap housse, sac de couchage ou duvet. **Gourde personnelle** (pas de gobelets lors des répétitions). Des bons souliers.

Divers jeux de société d'intérieur ou d'extérieur, raquettes de ping-pong, si tu en as.

Pour les concerts : jeans bleu foncé, chaussures noires. Chemise ou t-shirt uni de couleur vive pour le vendredi soir et chemise blanche pour le samedi soir.

**Cakes, biscuits, confitures ou autres idées pour agrémenter les 10 et 16 heures et plus encore !**

### **Divers**

Les répétitions se font à l'église catholique se trouvant à 1 km du chalet. Il faut compter 10 à 15 minutes de marche.

L'organisation et le transport entre Les Diablerets et Baulmes le samedi 26 est à la charge de chacun. Le co-voiturage est à privilégier.

Merci de nous avertir si des informations médicales doivent être portées à notre connaissance.

Le règlement signé lors de l'inscription reste en tout temps valable. Nous te rappelons que la fréquentation d'établissements publics est interdite durant la semaine. Assurances personnelles à charge de chacun.

Des photos sont prises durant la semaine et publiées sur les réseaux sociaux ou internet. Si tu refuses d'apparaître sur les photos, adresse-toi à Véronique à ton arrivée.

Sponsoring : le prix de la semaine est toujours calculé au plus juste et nous sommes toujours à la recherche de dons en tout genre. Ta famille et tes amis ont la possibilité de nous offrir une partition. N'hésite pas à faire de la pub !

## **Tarifs**

CHF 350.- moins de 16 ans / CHF 390.- dès 16 ans.

Frais d'annulation : 50 % du 1er août au 30 septembre, 100 % dès le 1er octobre

Supplément pour la nuit du 19 au 20 octobre : CHF 30.-. Avertir Véronique avant le 1<sup>er</sup> octobre.

Paiement impératif **avant le 1er octobre** sur IBAN CH97 0900 0000 1000 8280 6, L'Avenir, Camp de musique, 1400 Yverdon-les-Bains. QR-code annexé.

## **Règlement interne**

1. La participante, le participant (ci-après : le participant) adopte une attitude correcte en toutes circonstances à l'intérieur comme à l'extérieur des bâtiments.
2. Le participant accepte l'autorité des membres du Comité.
3. Il est strictement interdit de fumer à l'intérieur des locaux. Pour les participants de moins de 16 ans, toute consommation d'alcool et de cigarette est également strictement interdite. Entre 16 et 18 ans, la consommation de bière et de vin est autorisée. Une consommation modérée est recommandée pour tout âge.
4. Il est strictement interdit de consommer des boissons personnelles dans les lieux communs.
5. Toute consommation de substance illicite équivaut à un renvoi immédiat et sans remboursement.
6. Les participants sont logés en chambres ou dortoirs. Il est strictement interdit de déplacer les lits ou un quelconque matériel sans autorisation. Des changements de chambre sont possibles uniquement à l'arrivée si consentements mutuels.
7. Les chambres doivent être tenues propres et rangées.
8. Tout dégât ou casse sera immédiatement payé par le fauteur.
9. L'utilisation de véhicule privé pour les mineurs, sans autorisation parentale, est prohibée durant le séjour.
10. Une attitude correcte est également exigée vis-à-vis du voisinage.
11. Chaque participant est responsable de son matériel, ainsi que de celui qui lui serait confié.
12. Les participants mineurs ne quittent pas les bâtiments sans l'autorisation d'un membre du Comité. Les majeurs informent.
13. En règle générale, une attitude sympathique et une bonne camaraderie seront les clés de la réussite de la Semaine Musicale 8-88 ans.
14. Le Comité décline toute responsabilité en cas de perte ou de vol.
15. Le Comité se réserve le droit d'exclure en tout temps tout fauteur de troubles, sans remboursement.
16. Toute acte de violence, sur du matériel ou une personne, vaut une exclusion immédiate.

17. Le fait de participer à la Semaine Musicale 8-88 ans constitue une acceptation inconditionnelle du présent règlement, y compris de la part des parents pour les mineurs.
18. Interdiction de fréquenter des établissements publics des Diablerets. Des boissons sont à disposition au chalet. La survie du camp dépend également des recettes de la buvette.

**FRAIS D'ANNULATION**

50 % du 1er septembre au 30 septembre

100 % dès le 1er octobre